



**COMMUNE DE BRENNILIS
CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 4 FÉVRIER 2009**

COMPTE-RENDU DES PRINCIPALES DÉCISIONS

1. **Constatation du quorum** - Étaient présents : Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoariec, Sylvie Birhart, Jérôme Cochenec, Anita Daniel, Jean Faillart, Alexis Manac'h, Berc'hed Troadec. Excusée Carole Guillerm, procuration à Berc'hed Troadec.
2. **Approbation de l'ordre du jour et désignation du Secrétaire de séance** – L'ordre du jour a été approuvé sans modification. Olivier Magoariec a été désigné comme Secrétaire de séance, avec soutien de Sylvie Plassard, Secrétaire de Mairie,
3. **Compte rendu du Conseil du 22 décembre 2008** – Le compte rendu de séance a été approuvé par les conseillers présents.
4. **Télétransmission des actes administratifs** - En novembre 2008, une présentation des modalités pratiques de télétransmission des actes administratifs à la préfecture pour contrôle de légalité avait permis de conclure que les services municipaux pourraient souscrire à ce type de dispositif sans difficultés techniques. Le Conseil en avait été informé le 22 décembre. Contact a été pris avec deux prestataires de service agréés, CDCFAST et MEGALIS. Seul CDCFAST a soumissionné, et présenté une offre acceptée par le Conseil municipal (certificat logiciel 84 €, abonnement annuel au service 150€, ½ journée formation à distance 395€, soit au total 629 € plus TVA 123.28 €). Le Conseil a par ailleurs pris note de ce que le candidat pressenti pour l'informatisation des actes passés n'était plus disponible, et donne mandat à la Commission de Fonctionnement de sélectionner parmi les candidats connus un collaborateur occasionnel compétent pour mener cette tâche à bien – conception d'une base de donnée et saisie des actes administratifs passés (délibérations et arrêtés) pour un contrat d'un mois éventuellement renouvelable une fois.
5. **Mise aux normes incendie, Parc d'entreprises** - Le Conseil avait été informé le 22 décembre des démarches effectuées pour identifier une solution technique aux exigences de protection incendie au sein du parc d'entreprises. Trois devis ont été obtenus pour permettre l'accès à un débit suffisant à la pompe, à savoir en version finale BEI 58.000 € hors local et voirie (confiés au SIVOM pour 7.500 €), MARC 60.000 € avec local et voirie comme ci-dessus et Premel Cabic 36.000 € y compris local et béton. La différence entre le 3^{ème} devis, reçu le jour même, et les deux premiers est telle, que le Conseil juge nécessaire de s'assurer pleinement de la conformité de l'offre avec les exigences de la réalisation. Compte tenu de l'urgence, il décide de confier cette vérification à sa Commission d'appel d'offres élargie au 3^{ème} adjoint délégué à l'infrastructure, à l'équipement et au développement durable en collaboration avec le référent technique des Salaisons de l'Arrée, M. Porhel. La Commission Appel d'offres sera convoquée sans délais par le Premier Adjoint en l'absence du maire, en déplacement les 5 et 6 février. Le Conseil a également pris note du fait que le Bureau de la CCYE avait marqué son accord de principe lors de sa réunion du 20 janvier pour un cofinancement jusqu'à 50% du montant engagé.
6. **Assainissement collectif** - Un nouveau projet d'arrêté préfectoral concernant la station d'épuration a été soumis pour avis à la municipalité. Ce texte reprend pour l'essentiel les exigences antérieures en repoussant d'un an l'exécution de certaines d'entre elles, comme la mesure en entrée ou le by-pass de la lagune. Une exigence nouvelle est celle de la mesure triennale de l'IBGN – indice biologique global normalisé – qui sera à la charge des Salaisons. Cette exigence est liée aux études conduites dans le cadre Natura 2000. Le Conseil demande au Maire informer M. le préfet qu'il n'a pas de commentaires sur ce texte.
7. **SPANC** - Les lettres informant les particuliers du résultat de l'étude diagnostic ont commencé d'être expédiées par VEOLIA dans le courant du mois de février. Des contacts ont été pris avec la SARL EUDE (Eaux Usées, Déchets et Énergie) de Quimperlé, recommandée par Veolia, pour apprécier la possibilité de semi collectif naturel pour la cité Hent Coz – une réunion aura lieu le 12 janvier à 17 heures. Une suggestion a été reçue en mairie d'un particulier préconisant une intervention collective pour l'accomplissement de certaines formalités préalables à la mise aux normes par l'installation de nouvelles fosses, comme l'analyse des sols. Pour les individuels, la question a été posée à la préfecture sur les limites possibles d'une intervention pour aider à la mise aux normes des installations défectueuses – la sous-préfecture a répondu qu'il lui fallait du temps pour consulter différents services, une telle demande étant nouvelle pour elle. Le Conseil a noté que la législation prévoyait en tout état de cause la possibilité de solliciter le SPANC pour effectuer la mise aux normes avec remboursement étalé sous forme de redevance et que le CCAS pouvait être sollicité dans les limites de son budget pour aider les particuliers éprouvant des difficultés à s'acquitter de redevances municipales. Le Conseil décide de confier à la Commission assainissement le soin d'instruire les demandes d'aide qui seraient adressées à la municipalité, et de lui faire rapport en proposant une stratégie à suivre pour faciliter la mise aux normes en matière d'assainissement non collectif.

8. **Élagage sur la commune et autres travaux au Bourg** - Trois devis d'élagage ont été reçus, parmi lesquels le Conseil choisit celui soumis par la société Castor Élagage qui lui semble donner les meilleures garanties de qualité. Le Conseil prend note de ce que des travaux relativement importants sont à prévoir à l'école – carrelage cuisine et sanitaires, ventilation fenêtres contre le radon – et dans le Bourg (toilettes municipales y compris toilettes handicapés) pour lesquels des devis sont en cours de préparation. Les travaux voirie seront entrepris par l'entreprise SRTP dès que le temps le permettra.
9. **Formation BAFA** - Pour faire face aux besoins en personnel pour la garderie, dans la perspective d'une extension du service au mercredi, il est prévu de financer la formation au BAFA – avec suivi BAFD – pour la titulaire actuelle de la garderie. Par ailleurs, compte tenu des besoins anticipés dans ce domaine et dans le cadre de la politique de promotion de l'employabilité des personnes de la Commune retenue par le Conseil, ce dernier décide de financer la formation BAFA pour la seule autre personne ayant manifesté son intérêt après appel à candidatures, à savoir Mlle Linda Coroller. Le Conseil adopte donc la délibération suivante, en précisant que son accord tient aussi au fait qu'il y a coïncidence entre une demande de formation et les besoins de la municipalité, les autres actions ultérieures à envisager en faveur de la formation comme support d'employabilité devant également lui être soumises :
- « Le Conseil municipal de Brennilis, après en avoir délibéré, décide, pour faire face aux obligations d'encadrement en garderie périscolaire des enfants de la commune fréquentant l'école publique, y compris éventuellement le mercredi toute la journée :
- de financer la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'animateur pour deux personnes de la commune dont la titulaire actuelle du poste de la Garderie périscolaire, Mme Pascale Berrou;
 - de retenir la candidature de Mlle Linda Coroller pour la seconde bourse de formation, étant entendu que Mlle Coroller est la seule à avoir manifesté son intérêt pour cette formation et qu'elle remplit les conditions requises;
 - d'inscrire ces deux candidates à la formation générale organisée par le CEMEA Bretagne du 14 au 21 février 2009 à Léchiat. »
- Le Conseil prend note du fait que chaque formation a un coût de l'ordre de 1000 €.
10. **Tro Menez Are** - La préparation se poursuit comme prévu. Le tracé des différents itinéraires est pratiquement bouclé, et les contacts avec les propriétaires des parcelles se passent bien dans l'ensemble. L'emplacement des parkings a été confirmé. Des subventions importantes ont été promises par EDF. Les bénévoles s'inscrivent en nombre par l'intermédiaire de leurs associations.
11. **Plan Local d'Urbanisme** - Le compte rendu de la réunion du 23 janvier de la Commission PLU a été transmis aux membres du Conseil. Le Conseil approuve la proposition d'annexer au PLU un schéma des voies communales et chemins ruraux, ce qui permettra de mieux fixer la réalité concernant notamment ces derniers, dont l'inventaire sera soumis à enquête publique au même titre que le reste du PLU. Le Conseil estime en outre qu'il serait utile de prévoir des mesures de protection – déclaration obligatoire de travaux – concernant les coupes forestières de résineux dont le subventionnement a été assorti d'une obligation de replanter après abattage, ce qui requiert la définition d'espaces boisés classés correspondants. Enfin, le Conseil ayant noté, en le regrettant, le déclassement requis par les Partenaires Publics Associés de zone AU en zone NH estime que, en corollaire, le village de Kerueur, d'où a disparu toute activité agricole, devrait être reclassé de NH en AU. Compte tenu de l'ampleur de ces ajustements le Conseil demande à la Commission PLU de se réunir une nouvelle fois avant de le saisir du projet finalisé, et demande au 3^{ème} Adjoint de prendre contact à cet effet avec le Cabinet Léopold. Par ailleurs, le Conseil décide d'accepter les propositions de M. Jallais, architecte, relatives à la confection d'une esquisse des flux de circulation du périmètre espace culturel et à un descriptif/estimatif sommaire des travaux à envisager sur les logements locatifs communaux de l'école, pour un montant de 1050 € HT.
12. **Agenda 21** - Le 23 janvier 2009, un groupe composé d'élus et de personnels municipaux s'est réuni en Mairie avec un animateur de Bretagne Vivante, M. D. Piquet-Pillorce, pour une première étude des modalités pratiques de lancement de la démarche Agenda 21 pour la commune. Le groupe a travaillé sur la base du questionnaire du Baromètre breton du développement solidaire et durable élaboré par le réseau Cohérence. Le Groupe continuera ses travaux dans le courant du mois de février – chaque conseiller et membre du personnel municipal étant invité à se joindre à cette activité. Le Conseil prend note de ce qu'ensuite une présentation sera faite à la population et aux différents secteurs intéressés, notamment associatif et entrepreneurial, des grandes lignes d'action envisageables sur chacun des thèmes d'un Agenda 21 communal (économie, solidarité, environnement, citoyenneté). Les membres des Comités consultatifs pertinents sont appelés à jouer un rôle déterminant dans la composition du Comité de pilotage de l'Agenda 21 qui sera ensuite constitué. Le Conseil prend note des progrès accomplis, et demande au maire de continuer de travailler à la mise en place des conditions requises pour le lancement d'un agenda 21 pleinement participatif, y compris à l'échelon de la Communauté de communes.
13. **Diagnostic accessibilité** - La loi Handicap du 11 février 2005 crée des obligations à toutes les communes en matière d'accessibilité des espaces recevant le public pour les personnes à mobilité réduite. La Commune de Brennilis n'a pas encore conduit à cet égard de diagnostic des équipements et infrastructures dont elle dispose. Le Conseil autorise le maire à contacter des sociétés spécialisées comme le bureau Veritas, SOCOTEC ou

Apave pour voir dans quelles conditions elles pourraient se charger d'un tel diagnostic – étant entendu que ni la Maison départementale des Handicapés, ni l'Association des Paralysés de France ne peuvent s'en charger.

- 14. Maîtrise d'œuvre** - Dès 2009 en ce qui concerne Brennilis, la DDE ne pourra plus agir en tant que maître d'œuvre pour le compte de la municipalité. Compte tenu du coût des services privés dans ce domaine, le Conseil estime qu'il serait bon d'envisager, notamment dans le cadre de la Communauté de communes, des approches innovantes y compris sous des formes proches de celles du salariat et demande au maire d'explorer cette voie avec les autres communes membres de la CCYE.
- 15. Procédure d'abandon manifeste** - Comme demandé par le Conseil lors de sa séance du 22 décembre, des procès verbaux d'abandon manifeste concernant trois parcelles au Bourg ont été dressés le 16 janvier, notifiés le 19, affichés et publiés sous forme d'annonces légales. Le Conseil prend note de ce que les propriétaires ont maintenant 6 mois pour saisir la municipalité de leurs propositions – y compris éventuellement la session des parcelles concernées.
- 16. Communauté de communes – CCYE** - Le Bureau communautaire s'est tenu le 20 janvier à Brasparts. Le Maire rend compte des travaux ayant notamment traité de l'achèvement de l'aménagement du bord du lac, de la situation des finances communautaires qui contraignent à envisager un ralentissement du rythme des nouveaux investissements, du RPI La Feuillée-Botmeur en difficultés démographiques. Le Conseil prend note du fait que les jeunes de Brennilis ont procédé le 24 janvier à l'élection de leurs représentants auprès de l'animateur Jeunesse. Il remarque que sur les dix dernières années un bon tiers des investissements de la CCYE se sont effectués sur le territoire de la Commune ce que d'aucuns considèrent comme un point important et positif.
- 17. Préparation budget 2009** - Une réunion de préparation budgétaire avec le Conseiller financier de la Commune s'est tenue le 15 janvier et a abouti à la production d'une nouvelle version prévisionnelle basées sur la réalité des dépenses 2008. Une dernière réunion préparatoire avec M. Lannuzel est prévue pour le 26 février, le Conseil budgétaire étant en principe fixé au 13 mars. Le Conseil note que les excédents accumulés au cours des années précédentes ont permis de couvrir l'essentiel des grosses dépenses d'investissement présentées à l'encaissement en 2008. Le retour à la normale des activités de la municipalité en 2008 a permis de préserver un excédent de fonctionnement qui n'est pas négligeable, mais que les finances communales ne sont pas pour autant opulentes. Le Conseil note cependant qu'il n'est a priori pas besoin d'envisager d'augmentation des impôts ou redevances pour 2009.
- 18. Commission Locale d'Information – CLI** – Le Conseil est informé de ce que la session inaugurale de la Commission locale d'information (CLI) auprès de la centrale des Monts d'Arrée s'est tenue le 12 janvier à Quimper, sous la présidence du président du Conseil général. Une cinquantaine de personnes, élus, syndicats, associations, personnalités qualifiées, représentants de l'autorité de sûreté nucléaire, de l'exploitant (EDF) ou des services du Conseil général ont assisté à la séance qui a permis un premier examen des projets de règlement intérieur, de programme de travail et de budget. La délégation de Brennilis (JV Gruat et Sylvie Birhart), bien préparée grâce à la séance du Comité consultatif Centrale nucléaire, a activement participé aux débats. La prochaine réunion de la CLI est prévue pour le 16 mars. Dès qu'il sera disponible, le compte rendu officiel de la réunion inaugurale sera partagé avec tous les membres du Conseil.
- 19. Questions diverses** – Certains conseillers demandent à être plus systématiquement informés des événements auxquels ils ou elles pourraient être intéressés. Les vice-présidents de commissions et présidents de comités consultatifs veilleront à ce qu'il en soit ainsi, dans la mesure du possible.

JV Gruat, 4 février 2009.